

**ANNEXE II bis**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 Séance du 28 avril 2016  
**Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**  
**du budget annexe du service public de la petite enfance**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur , MARI Edmond, Président  
 Après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2015  
 du budget annexe du service public de la petite enfance,  
 Constatant que le compte administratif présente un excédent de  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

**20 513,55 €**

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b>	Déficit	184 564,44 €
	Excédent	
<b>B Résultat antérieur reporté</b>	D 002 - Déficit antérieur reporté	205 077,99 €
	R 002 - Excédent antérieur reporté	
<b>C Résultat à affecter = A+B</b>	Déficit	<b>20 513,55 €</b>
	Excédent	
<b>2 H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>20 513,55 €</b>

Délibéré par le conseil communautaire  
 A Blausasc, le 28 avril 2016

Date de la convocation : 21 avril 2016

Le président,



E. Mari.

Membres en exercice : 36  
 Membres présents : 32  
 Suffrages exprimés : 32

**Votes :**

Abstention : 14  
 Contre : 0  
 Pour : 18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160410bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet, 10/05/2016

